EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

*Sénégal*

Tel : +221 77 375 57 71
https://eagle-senegal.org/
http://www.eagle-enforcement.org/

# Rapport d'Activités
# 2ème Trimestre 2023

## Sommaire :

1. Introduction ..... 2
2. Résultats principaux ..... 3
3- Investigations ..... 4
4. Opérations ..... 6
5. Juridique ..... 7
6. Formations ..... 10
7. Médias ..... 13
8. Relations extérieures ..... 15
9. Conclusion ..... 16

# 1. Introduction

EAGLE Sénégal est une structure implantée au Sénégal depuis 2013 et est membre du réseau EAGLE Network. EAGLE est spécialisé dans la lutte contre la criminalité faunique en collaboration avec le Ministère de l'Environnement du Développement Durable. EAGLE Sénégal suit le modèle développé par LAGA (www.laga-enforcement.org) et est le 6ème projet du réseau EAGLE.

Les objectifs d'EAGLE Sénégal sont :

- L'identification à grande échelle de tous les trafiquants de perroquets et autres oiseaux, d'ivoire, de peaux de grands félins et autres produits fauniques illicites et la production de preuves flagrantes en cas de procès ;
- Le renforcement de capacités des forces de défenses et de sécurité ainsi que des acteurs judiciaires en matière de criminalité faunique ;
- La facilitation des arrestations des délinquants fauniques ;
- La facilitation des poursuites en justice et le suivi de l'exécution des décisions rendues ;
- L'éveil de l'attention du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière faunique.

Le deuxième trimestre 2023 a été marqué par quelques activités notamment une opération, quatre formations. Le renforcement des collaborations mises en place depuis 2014 avec le Ministère de l'Environnement et du développement Durable, le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale de la Police Nationale, Sûreté Urbaine, Unités Spéciales et Commissariats centraux), la poursuite des relations avec les Ambassades du Royaume Uni (Service Politique), des Etats Unis d'Amérique à Dakar (Service politique et Douanes), des Pays Bas (Service Politique et de la République) de France (Service de Sécurité Intérieure) se poursuit.

**Le travail de EAGLE Sénégal a été soutenu par : WILDCAT**

# 2. Résultats principaux

Au cours du **deuxième trimestre 2023**, un total de **43** investigations a été organisé à travers des missions sur toute l'étendue du territoire. Ces investigations ont permis d'identifier plus de **42** personnes qui s'activent dans le trafic de faune et/ou en lien avec des trafiquants de faune ou braconniers importants. Au cours du deuxième trimestre 2023, le projet a assisté les forces de défense et de sécurité à la réalisation de **01** opération de lutte contre le trafic de faune qui a abouti à l'interpellation de **03** présumés trafiquants. Il convient de noter qu'il s'agit dans ce cas, de trafic transnational de faune. Cette interpellation a permis la saisie de **(11)** perroquets gris du gabon.

Les **(03)** personnes interpellées pendant ce deuxième trimestre ont été condamnées chacun à une peine d'emprisonnement d'un **(01)** mois avec sursis. La politique d'EAGLE visant la dissuasion, notamment par l'application de peines sévères aux trafiquants, demeure primordiale. Les personnes interpellées sont toutes de nationalité sénégalaise.

Dans le cadre du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité et le suivi de la collaboration avec les différents partenaires, EAGLE a procédé à **03** formations de **(29)** officiers et sous-officiers des Parcs Nationaux en partenariat avec l'ONG PANTHERA. Par ailleurs EAGLE a participé à l'atelier organisé à l'ONUDC regroupant des magistrats du parquet et du siège, des officiers de la gendarmeries, des policiers, des agents du ministère de l'environnement, du CENTIF et de la CAAT.

L'ONG EAGLE continue de collaborer avec les autorités Sénégalaises en tenant régulièrement des entrevues avec les différentes autorités : Ministère de l'Environnement, Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur. Des relations sont également entretenues avec les missions diplomatiques, et notamment les Ambassades des Pays Bas, du Royaume Uni, de France, des USA, la Délégation de l'Union Européenne et l'ONUDC.

L'accord de partenariat signé entre EAGLE SENEGAL et la Direction Générale de la Police Nationale du Sénégal est en application.

# 3- Investigations

**Indicateur**

| | |
|---|---|
| **Nombre d' investigations menées** | **43** |
| **Investigation ayant abouti à une opération** | **01** |
| **Nombre de nouveaux trafiquants identifiés ce trimestre** | **42** |

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE Sénégal est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation.

Lors de ce deuxième trimestre 2023, les enquêtes et observations de terrain révèlent que les peaux de grands félins et de petits félins restent toujours les produits les plus trafiqués au Sénégal. **EAGLE Sénégal** a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Sénégal et les réseaux internationaux.

**Analyse rapide**

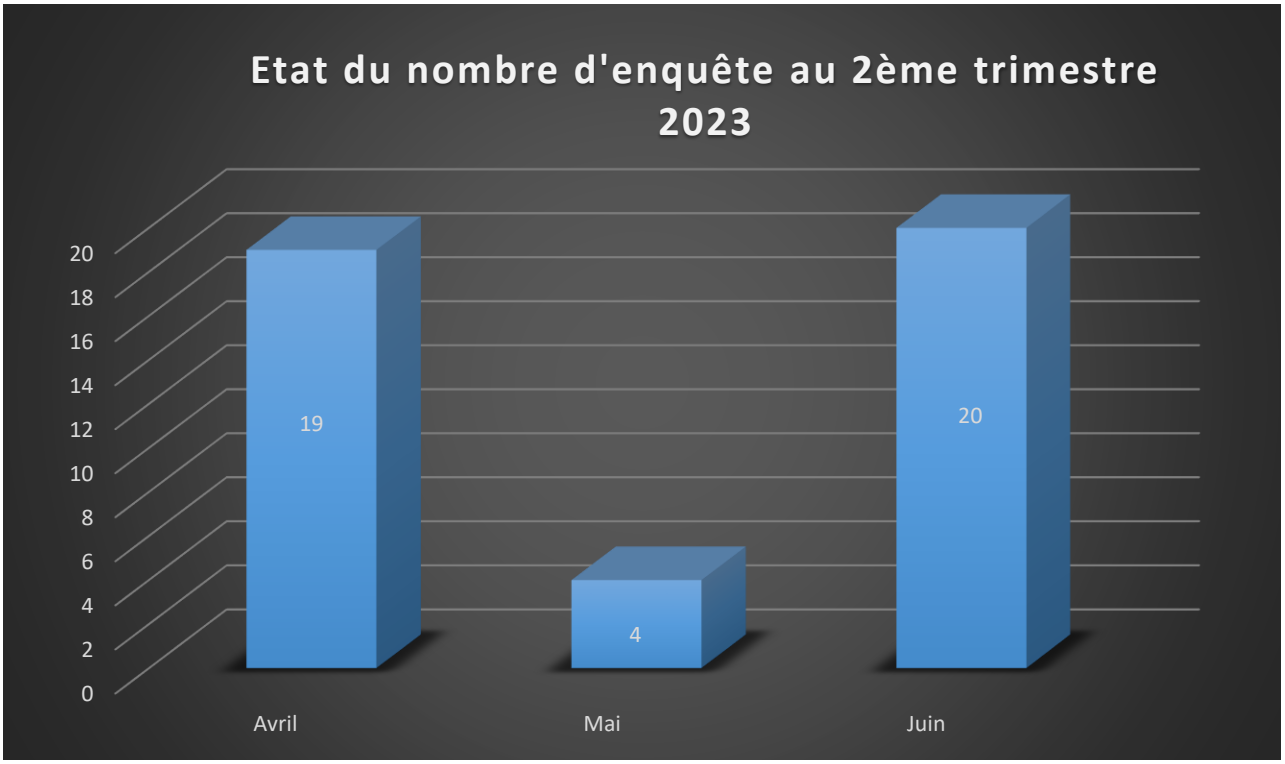


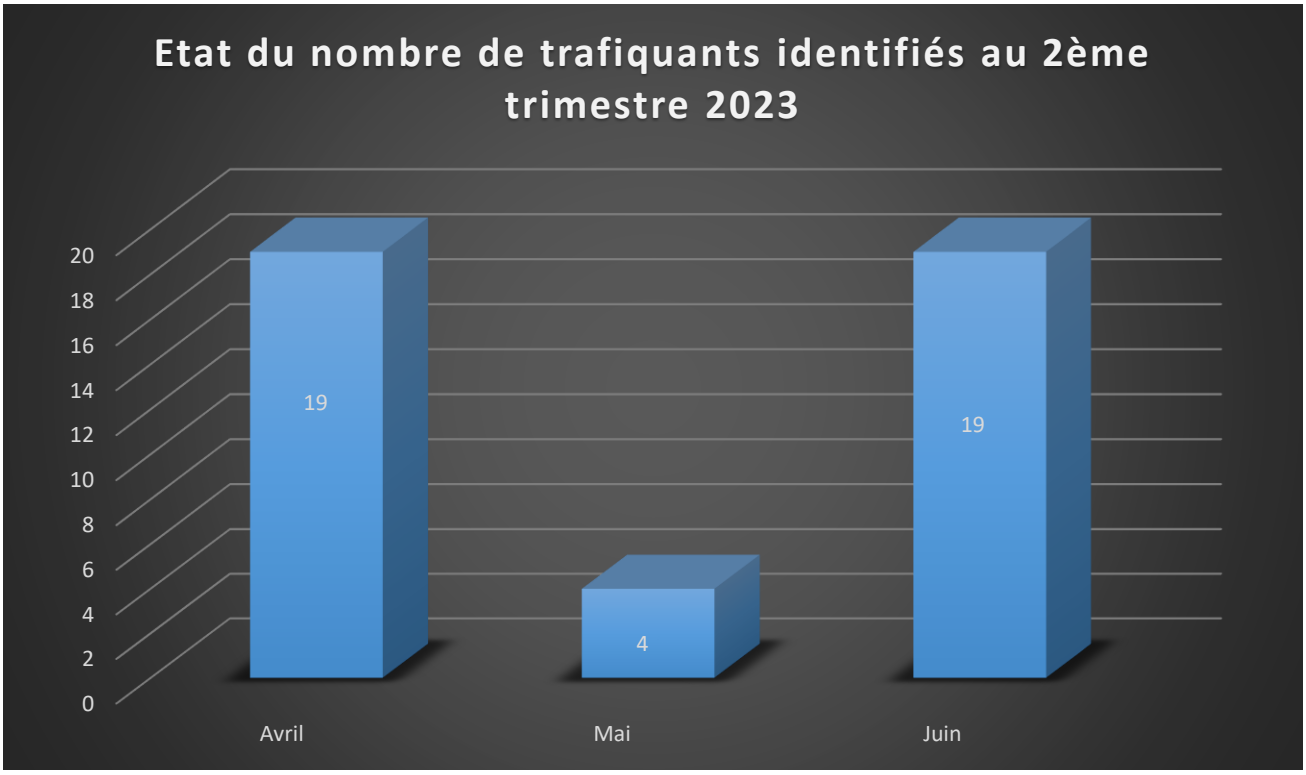

# 4. Opérations

**Indicateur**

| | |
|---|---|
| **Nombre d'opérations** | **01** |
| **Nombre de personnes arrêtées** | **03** |
| **Nombre de trafiquants en fuite** | **00** |

- **Au deuxième trimestre 2022**, 01 opération.

- **Le 12 avril 2023, à 7h 08 mn,** en Boune en banlieue dakaroise, une perquisition a été faite par les éléments du BCN Interpol de Dakar avec l'appui de EAGLE SENEGAL. Celle-ci intervient suite à une opération menée par l'UCT en collaboration avec EAGLE Cote d'Ivoire permettant l'arrestation de Moustapha WADE et de Thanoh N'GOUAN, avec des perroquets timnehs. Vu que le dénommé Moustapha WADE avait un stock à Dakar, Interpol Côte d'ivoire a saisi Interpol Dakar. Cette perquisition a permis la saisi de 11 perroquets Timnehs et l'interpellation de trois présumés complices dénommés Boubou WADE, Vieux Aly WADE et Serigne Abdou Aziz WADE tous de nationalités sénégalaises. Les mis en cause ont été auditionné et déféré au parquet le même jour. Ils ont bénéficié d'un retour de parquet. Après leurs face à face avec le procureur, le dénommé Boubou WADE a été placé sous contrôle judiciaire et les nommés Serigne Abdou Aziz WADE et Aly ont été placés sous mandat de dépôt.

# 5. Juridique

**Indicateur**

| | |
|---|---|
| **Nombre de suivis audience** | • **02** (Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar/ Affaire Ministère Public c/ Abdou Aziz WADE, Vieux Aly WADE et Boubou WADE). |
| **Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandat de dépôt** | • **02** (Abdou Aziz WADE et Vieux Aly WADE à la Maison d'Arrêt de Reubeus). |
| **Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation** | • **00** |
| **Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis** | • **03** (Abdou Aziz WADE et Vieux Aly WADE) |
| **Nombre de trafiquants en attente de procès** | • **00** |
| **Nombre de trafiquants en fuite** | • **00** |
| **Nombre de transactions financières avec le Ministère de l'environnement** | • **00** |

1. Le suivi et l'appui des autorités sont assurés par la cellule juridique d'EAGLE de plusieurs manières
2. Transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique
3. Transmission des éléments du dossier et des circonstances aggravantes
4. Appui à la rédaction des PV
5. Mise à disposition d'analyse juridique selon les affaires
6. Suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés
7. Communication permanente avec les autorités
8. Formation des magistrats, des policiers, des gendarmes, des agents des Parcs Nationaux et des agents des eaux et forêts impliqués dans les procédures.
9. Au courant de ce **2ème trimestre 2023**, le département juridique a assisté à une opération, deux suivis d'audience, a reçu une décision de justice. Par ailleurs le département juridique a participé à trois formations.

- **<u>Affaire MP contre Boubou WADE et autres :</u>**
- **Le 11 Avril 2023,** les présumés trafiquants Thanoh N'GOUAN et Moustapha WADE respectivement de nationalité ghanéenne et sénégalaise ont été arrêtés à Abidjan (Côte d'ivoire) par l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale appuyée par les éléments de l'ONG EAGLE.
- Le **12 avril 2023** poursuivant l'enquête au Sénégal, une perquisition a été effectuée à Boune dans le département de Keur Massar par les éléments du Bureau Central National-INTERPOL Sénégal appuyé par les éléments de l'ONG EAGLE Sénégal suite à une demande d'assistance émise par le BCN-Interpol de la Côte d'Ivoire.
- Cette perquisition a permis la saisi onze (11) perroquets timneh et l'arrestation des dénommés Boubou WADE, Vieux Aly WADE et Serigne Abdou Aziz WADE tous de nationalité sénégalaise. Les mis en cause ont été par la suite transportés au Bureau Central National-Interpol Sénégal pour les besoins de l'enquête.
- Les mises en cause ont été auditionnés et placés en garde à vue le même-jour. La valeur des produits était estimée à **1.100.000 F CFA** sur le marché local.
- Le même jour, ils ont été déférés devant le parquet du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar, après 05 heures de garde à vue. Ils ont bénéficié d'un retour de parquet.
- **Le 13 Avril 2023**, les mis en cause ont été reconduits au parquet du Tribunal de Grande Instance Hors classe de Dakar. Les dénommés Serigne Abdoul Aziz WADE et Vieux Aly WADE ont été placés sous mandat de dépôt pour association de malfaiteurs, détention illégale et mis en circulation d'espèces protégées tandis que Boubou WADE a bénéficié d'une liberté provisoire pour les mêmes faits. Leur audience a été fixée le 17 avril 2023. Advenue cette date, le Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar a mis l'affaire en état d'être jugée dans la cause opposant le Ministère Public c/ Boubou WADE, Serigne Abdou Aziz WADE et Vieux Aly WADE. Le Tribunal a interrogé et instruit les prévenus sur leur identité et sur les faits. Les débats au fond et les plaidoiries se sont tenus correctement à la barre du Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar.
- Le procureur audiencier a tout d'abord confirmé l'illégalité de l'acte posé par les prévenus. En effet, le procureur a sermonné le sieur Boubou WADE, car du fait de son âge avancé il expose sa famille et ses enfants en particulier. Qu'en outre, les prévenus ont détenu, circulé et ont tenté de commercialiser les espèces qui sont protégées. Pour cela, elle requiert une peine d'emprisonnement de 06 mois avec sursis.
- L'avocat de la défense avance l'idée selon laquelle la culpabilité est établie mais que le sieur Boubou WADE a arrêté ses activités depuis 1994. Qu'entre temps, un changement a été observé par rapport aux textes protégeant ces espèces. Que le sieur Boubou WADE ignorait complétement la législation

actuelle. Que les sieurs Serigne Abdou Aziz WADE et Vieux Aly WADE ont été interpellés en raison de leur présence sur les lieux de la perquisition. Qu'ils ignoraient l'interdiction portant sur la détention, la circulation et la commercialisation des perroquets timneh. Ainsi, il demande l'application bienveillante de la loi.

- Après les débats d'audience, **le Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar a mis l'affaire en délibéré pour le Jeudi 20 Avril 2023.**
- **Le 20 Avril 2023**, le Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar a rendu la décision qui suit :

*Le Tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort en matière correctionnelle :*
*En la forme :*
- *Déclare la procédure régulière ;*

*Au fond :*
- *Déclare les prévenus Boubou WADE, Abdou Aziz WADE et Vieux Aly WADE coupables de détention et de circulation d'espèces protégées ;*
- *Les condamne à trois (3) mois d'emprisonnement avec sursis ;*
- *Met les dépens à la charge des prévenus.*

- **<u>Voyage en République de Guinée</u>**
- Le département juridique par le biais de son chef de département a effectué un voyage en République de Guinée pour l'installation du projet EAGLE-Guinée. A cet effet, Il a participé au recrutement de juristes stagiaires, d'enquêteurs et de comptable. Par ailleurs Il a assisté la coordination dans la recherche d'un local pour abriter le siège du projet et toutes les démarches nécessaires sur place.
  - **<u>Rencontre de dialogue et de sensibilisation</u>**
  - **Les 21 et 22 Juin 2023,** le département juridique a rencontré le délégué du procureur près le tribunal d'instance de Dakar, un substitut du procureur près le tribunal de grande instance de Dakar et le président de la troisième chambre correctionnel du tribunal de grande instance de Dakar. Lors de chaque rencontre, les juristes ont présenté six points notamment la présentation du réseau EAGLE et de son personnel, la criminalité faunique ses enjeux et ses connexions, la législation internationale et nationale en matière faunique, les résultats d'EAGLE Sénégal sur la lutte contre le trafic de faune, la collaboration d'EAGLE avec les autres parties prenantes et enfin sur les perspectives et recommandations.
  - A la fin des rencontres, le Président de la troisième chambre, le substitut du Procureur et le délégué du Procureur ont félicité chacun en ce qui le concerne et surtout ont encouragé le travail que EAGLE est en train d'abattre.

# 6. Formations

**Indicateur**

| | |
|---|---|
| Nombre de formations dispenses | **04** |
| Unités formées | **Parcs, Gendarmerie, Police et autres** |
| Nombre de personnes formées | **64** |

- **Quatre formations ont été dispensées au Sénégal.**
  - La formation portait sur la Criminalité Faunique
  - Présentation du Réseau EAGLE
  - Présentation de l'ONG EAGLE et de ses objectifs dans la lutte contre la Criminalité Faunique
  - Présentation du modèle EAGLE
  - Présentation de la Convention Cites, de la convention transnationale sur les crimes organisés
  - Présentation de cas d'arrestations de trafiquants et suivi juridique
  - Présentation des produits de contrebandes
  - Présentation de la technique de rédaction des procès-verbaux
  - Présentation sur le respect des droits de la défense pendant la phase d'enquête
  - Présentations des moyens de dissimulation des produits de contrebandes

***Tableau de répartition des formations effectuées au 2ème trimestre 2023***

| Structures formées | Type | Formateurs | Nombre de personnes | Lieu | Date |
|---|---|---|---|---|---|
| Officiers gendarmerie | Gendarmerie Nationale | - Intervention<br>- Assistant de coordination<br>- Juriste EAGLE | 29 | Assirik | Les 05, 13 et 21 Mai 2023 |
| Magistrats, Officiers gendarmerie, Police, CENTIF; MEDD, CAAT etc | Mixte | - Intervention<br>- Coordonnatrice<br>Assistant de coordination | 35 | Somone | Du 14 au 16 Juin 2023 |

- **Les 05, 13 et 21 Mai 2023**, EAGLE SENEGAL, en collaboration avec l'ONG PANTHERA, a procédé à trois sessions de formation au sein du Assirik dans le parc national du Niokolo Koba. Le mot d'ouverture de ces sessions de formation a été prononcé par le Capitaine DIEDHIOU qui est détaché auprès de l'ONG PANTHERA. La formation a été assuré par l'assistant de coordination et un juriste de l'ONG EAGLE SENEGAL. Ces formations se sont déroulées avec la présence effective de treize (29) officiers et sous-officiers des Parcs Nationaux. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique.
- Cinq (5) modules ont été présentés tour à tour. Le premier portait sur la présentation de la criminalité faunique et du réseau EAGLE. Le deuxième était relatif au droit pénal faunique, qui est un passage en revue du code de la chasse et de la protection de la faune. Le troisième portait sur les techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique. Le quatrième était axé sur les procès-verbaux alors que le cinquième était relatif aux droits de la défense.

- **Du 14 au 16 juin 2023,** s'est tenu à la Somone un atelier de renforcement de la coordination des agences d'application de la loi et le système judiciaire en matière de criminalité liée aux espèces sauvages et autres ressources naturelles. Cet atelier organisé par l'ONUDC en collaboration avec le Secrétariat de la CITES a vu la participation de magistrats du parquet, de juges d'instruction, d'officiers de la gendarmerie et de la police, la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT), Interpol, le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique et le CENTIF. Lors de cet atelier, EAGLE a présenté trois modules notamment la criminalité et le modèle EAGLE, le cadre juridique national relatif à la faune au Sénégal et les techniques d'identification et de de dissimulation de contrebande.

# 7. Médias

**Indicateur**

| Nombre de pièces médiatiques totales **: 30** | | | |
|---|---|---|---|
| Pièces télévision | Pièces presse radio | Pièces presse internet | Pièces presse papier |
| **00** | **00** | **20** | **10** |

- La diffusion des cas de criminalité faunique dans la presse est très importante. En effet cette médiatisation permet une sensibilisation du grand public sur les efforts de lutte et une dissuasion à l'encontre des éventuels trafiquants.
- Au moins **30** pièces médiatiques représentent les résultats des opérations d'EAGLE dont au moins **20** pièces Internet, **10** pièces écrites. Parmi les médias locaux ayant produit des articles pièces internet, onnote « Seneweb*l'Observateur »* et *«sudquotidien»*.
- **Quelques exemples de Presse internet :**

Démantèlement d'un réseau de trafic d'oiseaux entre Dakar et Abidjan: Interpol procède à l'arrestation de plusieurs trafiquants et à la saisie de 123 perroquets.

Pour tentative de commercialisation de perroquets protégés, une équipe d'Interpol Dakar, en collaboration avec le projet Eagle Sénégal, a mené le 12 avril dernier une perquisition au domicile d'un trafiquant de faune arrêté la veille à Abidjan. Ainsi, 3 trafiquants présumés complices ont été arrêtés, des documents et 11 perroquets Timneh (un type d'oiseau protégé non originaire du Sénégal), ont été aussi saisis sur place.

Une autre opération "majeure" de trafic d'oiseaux a été également effectuée la veille à Abidjan par l'Unité de Police de Coordination de la lutte contre la Criminalité Transnationale (UCT), en collaboration avec le ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire et l'appui du Projet Eagle Côte d'Ivoire. Celle-ci a permis l'arrestation de deux trafiquants dont " le principal suspect est de nationalité sénégalaise", ainsi que la saisie de " nombreux documents d'importation et d'exportation de perroquets vers plusieurs pays africains dont le Sénégal et vers l'Occident pendant plus de 20 ans et de confisquer les 112 perroquets gris du Gabon qui étaient destinés à la vente au Sénégal", a-t-on lu dans un communiqué.

**Réseau de criminalité faunique Dakar-Abidjan : 5 personnes arrêtées et 123 perroquets saisis**

Par Khadre SAKHO | 22/04/2023 à 8:08

**Dans la matinée du mercredi 12 avril dernier, une équipe d'Interpol Dakar, en collaboration avec le projet Eagle Sénégal, a mené une perquisition au domicile du trafiquant sis à Yeumbeul, dans la banlieue dakaroise. Cette intervention des hommes en tenue, selon nos informations, a permis l'arrestation de trois trafiquants présumés complices, la saisie de documents et de 11 perroquets Timneh, un type d'oiseau protégé non originaire du Sénégal.**

PUBLICITÉ
Ramadan MUBARAK ENDURO PROFITEZ DE NOS OFFRES EXCEPTIONNELLES

Cette perquisition au Sénégal, rappelle Enquête, survient à la suite d'une opération majeure de trafic d'oiseaux effectuée la veille à Abidjan par l'Unité de police de coordination de la lutte contre la criminalité transnationale (UCT), en collaboration avec le ministère des Eaux et forêts de Côte d'Ivoire et l'appui du projet Eagle Côte d'Ivoire.

Cette opération transnationale a permis aux autorités d'Abidjan d'arrêter deux trafiquants, dont le principal suspect est de nationalité sénégalaise, et de saisir de nombreux documents d'importation et d'exportation de perroquets vers plusieurs pays africains, dont le Sénégal et vers l'Occident pendant plus de 20 ans, et de confisquer les 112 perroquets gris du Gabon qui étaient destinés à la vente au Sénégal.

En outre, après la perquisition effectuée à Yeumbeul, les trois présumés complices de trafic de faune ont été entendus par Interpol. Il leur est reproché les délits d'association de malfaiteurs et de trafic d'oiseaux sauvages dans le cadre d'un crime organisé transnational, ont soutenu nos sources.

- **Quelques exemples de la Presse Papier**

**CRIMINALITE FAUNIQUE** Démantèlement d'un réseau entre Dakar et Abidjan

## Interpol arête 3 trafiquants et saisit 11 perroquets Timneh

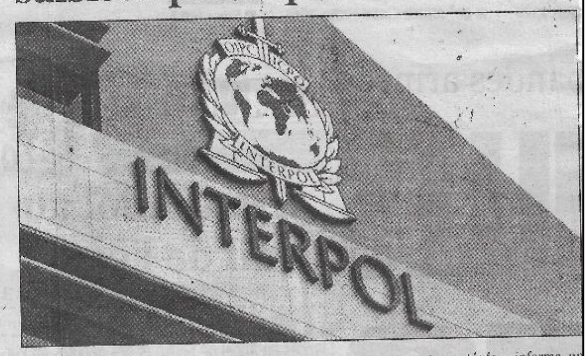


**Trois trafiquants présumés complices sont entre les mains des Forces de sécurité. En plus de leur arrestation, la police a effectué «la saisie de documents et de 11 perroquets Timneh, un type d'oiseau protégé non originaire du Sénégal», à la suite d'une perquisition menée à Yeumbeul. Cette opération est le fruit d'une coopération entre Interpol Abidjan et Interpol Dakar.**

Par Mamadou T. DIATTA

Les Forces de sécurité restent déterminées à freiner le trafic d'espèces protégées. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'arrestation de trois trafiquants complices présumés d'espèces protégées et «la saisie de documents et de 11 perroquets Timneh, un type d'oiseau protégé non originaire du Sénégal». Tout cela s'est déroulé le mercredi 12 avril 2023. Ainsi, «une équipe d'Interpol Dakar, en collaboration avec le projet Eagle Sénégal, a mené, au petit matin, une perquisition au domicile d'un trafiquant de faune arrêté la veille à Abidjan pour tentative de commercialisation de perroquets protégés», informe un communiqué du projet Eagle Sénégal.

«Cette perquisition au Sénégal intervient à la suite d'une opération majeure de trafic d'oiseaux effectuée la veille à Abidjan par l'Unité de police de coordination de la lutte contre la criminalité transnationale (UCT) en collaboration avec le ministère des Eaux et forêts de Côte d'Ivoire et l'appui du Projet Eagle Côte d'Ivoire», ajoute-t-on dans le document.

A travers cette opération transnationale, les autorités ivoiriennes sont parvenues «arrêter deux trafiquants dont le principal suspect est de nationalité sénégalaise, saisi

Le Quotidien du Mardi 18 Avril 2023/ Page 2

CRIMINALITÉ FAUNIQUE

## Interpol démantèle un réseau entre Dakar et Abidjan

**Une équipe d'Interpol Dakar, en collaboration avec le projet Eagle Sénégal, a mené, mercredi 12 avril 2023, une perquisition au domicile d'un trafiquant de faune arrêté la veille à Abidjan pour tentative de commercialisation de perroquets protégés.**

Trois trafiquants présumés complices arrêtés, des documents et 11 perroquets Timneh, un type d'oiseau protégé, non originaire du Sénégal, saisis. C'est le bilan de l'intervention combinée de l'Interpol Côte d'Ivoire et Sénégal.

Selon un communiqué, reçu avant-hier, lundi, une perquisition au Sénégal est intervenue le 12 avril à la suite d'une opération majeure de trafic d'oiseaux effectuée la veille à Abidjan par l'Unité de police de coordination de la lutte contre la criminalité transnationale (Uct), en collaboration avec le ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire et l'appui du projet Eagle Côte d'Ivoire. La même source renseigne que l'opération transnationale a permis aux autorités d'Abidjan d'arrêter deux trafiquants dont le principal suspect est de nationalité sénégalaise, de saisir de nombreux documents d'importation et d'exportation de perroquets vers plusieurs pays africains dont le Sénégal et vers l'Occident pendant plus de 20 ans et de confisquer les 112 perroquets gris du Gabon qui étaient destinés à la vente au Sénégal.

Tout a commencé quand Interpol Abidjan a saisi son homologue sénégalais pour lui demander un appui dans cette affaire et aller procéder à une perquisition au domicile du trafiquant sénégalais arrêté. A l'issue de cette perquisition à Yeumbeul, les trois présumés complices de trafic de faune ont été entendus. Il leur est reproché les délits d'association de malfaiteurs et de trafic d'oiseaux sauvages dans le cadre d'un crime organisé transnational. Quant aux 11 perroquets Timneh saisis, ils appartiennent à une espèce hautement en danger d'extinction. Ils sont actuellement pris en charge pour leur remise en santé par des soigneurs qualifiés avant d'être remis aux bons soins de la Direction des Eaux et Forêts et de la Chasse. Par cette opération internationale inédite sur le thème du trafic de faune entre les deux pays, les autorités sénégalaises et ivoiriennes démontrent leur détermination commune à lutter ensemble contre le trafic de faune transnational et à démanteler les réseaux de trafic d'oiseaux qui opèrent impunément entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Tata SANE

Le Soleil du Mercredi 19 Avril 2023 / Page 13

**CRIMINALITE FAUNIQUE**

COMMERCIALISATION D'ANIMAUX PROTEGES

## Interpol démantèle un réseau entre Dakar et Abidjan

Une équipe d'Interpol a procédé à l'arrestation de trois trafiquants d'espèces protégées entre Abidjan et Dakar. Le communiqué parvenu à *WalfQuotidien*, indique qu' *«Interpol Dakar en collaboration avec le projet Eagle Sénégal, a mené, mercredi 12 avril dernier au petit matin, une perquisition au domicile d'un trafiquant de faune arrêté la veille à Abidjan pour tentative de commercialisation de perroquets protégés»*. D'après le document, cette intervention a permis l'arrestation de 3 trafiquants présumés complices, la saisie de documents et de 11 perroquets *Timneh*, un type d'oiseau protégé non originaire du Sénégal. «Cette perquisition au Sénégal intervient à la suite d'une opération majeure de trafic d'oiseaux effectuée la veille à Abidjan par l'Unité de Police de Coordination de la lutte contre la Criminalité Transnationale (Uct) en collaboration avec le ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire et l'appui du Projet Eagle Côte d'Ivoire».

En outre, cette opération transnationale a permis aux autorités d'Abidjan d'arrêter deux trafiquants dont le principal suspect est de nationalité sénégalaise, de saisir de nombreux documents d'importation et d'exportation de perroquets vers plusieurs pays africains dont le Sénégal et vers l'Occident pendant plus de 20 ans et de confisquer les 112 perroquets gris du Gabon qui étaient destinés à la vente au Sénégal.

Tout a commencé quand Interpol Abidjan a saisi son homologue sénégalais pour lui demander un appui dans cette affaire et aller procéder à une perquisition au domicile du trafiquant sénégalais arrêté. A l'issue de cette perquisition à Yeumbeul, les trois présumés complices de trafic de faune ont été entendus par Interpol et il leur est reproché d'association de malfaiteurs et le trafic d'oiseaux sauvages dans le cadre d'un crime organisé transnational.

Quant aux 11 perroquets *Timneh* saisis, la même source souligne que c'est une espèce hautement en danger d'extinction, protégée par l'Annexe I de la Convention de Washington (Cites) interdisant formellement la commercialisation de cet oiseau. Ils sont actuellement pris en charge pour leur remise en santé par des soigneurs qualifiés avant d'être remis aux bons soins de la Direction des Eaux et Forêts et de la Chasse.

Par cette opération internationale inédite entre les deux pays, *«les autorités sénégalaises et ivoiriennes démontrent leur détermination commune à lutter ensemble contre le trafic de faune transnational et à démanteler les réseaux de trafic d'oiseaux qui opèrent impunément entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire»*.

**Mamadou GACKO**

www.walfnet.com

Walf Quotidien du Mercredi 19 Avril 2023/ Page 3

# 8. Relations extérieures

**Indicateur**

| Nombre de rencontres | | 09 | | |
|---|---|---|---|---|
| Prise de contact pour demande de collaboration/soutien | Suivi de l'accord de collaboration | Ratification de la collaboration | Collaboration Sur affaire/formation en cours | Visio conférence |
| **02** | **01** | **00** | **06** | **00** |

Dans le cadre des bonnes relations avec nos Hauts Partenaires, du suivi de l'accord de collaboration, EAGLE Sénégal a procédé à des rencontres et réunions au **2ème trimestre 2023 :**

**En Mai 2023**

1. Le Directeur Régional des Douanes Sénégalaises
2. BCN Interpol Guinée Conakry sur recommandation du BCN DAKAR.
3. BCN Interpol Dakar
4. Le Commissaire Diallo de la Direction Centrale de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF).

**En Juin 2023**

5. Le Coordinateur régionale d'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'ONUDC
6. La responsable de formation et de la communication du Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique
7. Le président de la troisième chambre du tribunal de grande instance de Dakar
8. Le substitut du procureur près le tribunal de grande instance de Dakar
9. Le délégué du procureur près le tribunal d'instance de Dakar

# 9. Conclusion

Le deuxième trimestre de l'année 2023 a été marqué par un ralentissement des activités du projet. Dans le cadre des opérations, EAGLE SENEGAL a assisté les forces de défenses et de sécurité dans sur une opération. Trois formations ont également été dispensée à 29 officiers et sous-officiers des Parcs Nationaux en collaboration avec l'ONG PANTHERA. Il s'y ajoute que l'ONG EAGLE a participé à l'atelier de formation organisé par l'ONUDC.

Le trafic de faune est assez divers et présente souvent un caractère transnational. Ceci a été confirmé par l'opération du mois d'Avril avec des ramification en Côte d'Ivoire. Il faut savoir que la position stratégique du Sénégal à laquelle s'ajoute la faiblesse de sa législation faunique favorise le développement du trafic d'espèces. Le profil des trafiquants reste divers mais la majorité des trafiquants sont d'importance mineure et de nationalité sénégalaise.

Sur le plan administratif, des démarches se poursuivent toujours avec de nouveaux collaborateurs. L'accord de partenariat entre EAGLE SENEGAL et la Direction Générale de la Police Nationale du Sénégal est en cours de mise en œuvre avec la collaboration des différents commissariats. L'accord de collaboration avec la Direction Général des Douanes est en cours d'étude.

EAGLE SENEGAL entend rehausser la dynamique opérationnelle et la collaboration avec les différentes unités pour le troisième trimestre 2023. Ce qui permettra de procéder à des opérations sur le territoire national pour accroitre efficacement lutter contre la criminalité faunique au Sénégal.